
Cahier des charges pour l'accompagnement d'un panel
d'adhérents Adédom

**Accompagnement individuel des adhérents dans la réforme
Service autonomie à Domicile**

Programme de modernisation FAIRE – CNSA 2023 2026

21 février 2025

Avec le soutien de la



Contenu du cahier des charges

Les contacts désignés pour le suivi de l'appel d'offre sont :

Audrey Letin, Cheffe du Programme CNSA FAIRE

PgmeCNSA.faire@adedom.fr – 01 40 84 68 61

Il est demandé aux soumissionnaires de s'adresser exclusivement à cette personne pour toute demande relative à cet appel d'offres.

I. CONTEXTE

A. La fédération Adédom

Adédom résulte de la fusion de plusieurs réseaux au cours des quinze dernières années.

En 2002, ADESSA est née de la fusion de la FNAFAD (dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et la FNADAR (dont l'activité principale était l'aide aux Personnes Agées, Personnes Handicapées) et a accueilli de nouvelles associations de Services à la Personne.

En 2005, A DOMICILE naît de la fusion de la FNAID (anciennement « Aide aux Mères » créée en 1927, dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et l'UNACSS (dont l'activité principale était les services de soins infirmiers CSI et SSIAD).

Adessadomicile a été constituée le 1^{er} janvier 2010 par la fusion d'ADESSA et d'A DOMICILE. La fédération change de nom le 1^{er} janvier 2020 pour devenir Adédom Fédération Nationale.

Aujourd'hui, la fédération regroupe 300 adhérents, qui se caractérisent par une activité à but non lucratif, dans le secteur de l'aide et du soin à domicile auprès des familles, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Les associations du réseau emploient près de 22 500 salariés.

Acteur de l'économie sociale, la fédération est un regroupement d'employeurs associatifs, la fédération participe aux négociations concernant les conventions et accords collectifs de la branche de l'aide à domicile et du suivi de ces accords. Elle est depuis 2007, membre de l'Union syndicale de branche de l'aide à domicile (USB-domicile).

B. Un réseau hétérogène avec de fortes contraintes

Le réseau Adédom peut se prévaloir de réaliser l'ensemble des activités du secteur de l'accompagnement à domicile : accueil de jour, soins, aide ou services à la personne, aide aux aidants. Il est présent sur l'ensemble du territoire et le lien direct de chaque adhérent avec la fédération permet à celle-ci d'être représentative, force de proposition et de mobilisation.

Au-delà des différences liées aux activités, ce réseau est très hétérogène du fait :

- des tailles de structures en termes de professionnels très différentes (de moins de 5 salariés à plus de 1000);
- de l'organisation des structures, de leur niveau de professionnalisation, de leur pénétration du marché ou encore de leur inscription dans leur environnement.

Les associations adhérentes d'Adédom exercent leur activité dans un secteur soumis à de fortes contraintes liées au respect des politiques sociales et médico-sociales, au respect des réglementations et des normes en vigueur, à une gestion rigoureuse des budgets très dépendants de la puissance publique et à la prise en compte des demandes et besoins des personnes aidées.

Ces contraintes nécessitent :

- que les compétences des dirigeants soient consolidées,
- que l'organisation des structures soit optimisée
- et que les projets associatifs et stratégiques soient à la fois cadrés, pour indiquer le cap, et adaptables, pour faire évoluer les offres de services en fonction des besoins.

C. Présentation du programme de modernisation CNSA - FAIRE

Pour permettre à ses adhérents de répondre aux enjeux décrits ci-dessus, la Fédération a engagé avec l'aide de la CNSA une démarche de transformation de son réseau et de ses adhérents. Un premier programme de modernisation qui s'est déployé sur 2015-2021 a permis de moderniser l'équipement des associations, d'engager des démarches d'amélioration de la qualité, de coordination aide et soins, de professionnaliser les dirigeants pour les aider à mener des projets innovants et à améliorer leur management.

Le programme de modernisation et de professionnalisation CNSA – FAIRE 2023-2026, cohérent avec les valeurs et les principes promus par la charte fédérale, a pour ambition de poursuivre l'effort initié en 2015, en permettant aux SAAD adhérents et à la fédération Adédome, d'appréhender l'ensemble des évolutions réglementaires qui d'imposent à eux, pour naviguer le plus sereinement possible vers l'avenir.

Une des actions du programme CNSA – FAIRE consiste à accompagner les adhérents dans la réforme SAD.

II. Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la réforme SAD

La Fédération soutient la réforme SAD qui offre une nouvelle organisation présentant l'avantage pour le bénéficiaire/patient d'être face à un interlocuteur unique, en capacité de répondre à ses besoins d'aide et de soins ou, pour le moins, de l'orienter vers les bons interlocuteurs.

Reste que la mise en place des Services autonomie, empreinte d'une vraie complexité et génératrice de risques pour les SSIAD et les SAAD, doit faire l'objet d'un accompagnement devant permettre aux structures d'appréhender cette transformation profonde de l'offre, de l'organisation de leur gouvernance et de leur stratégie.

Dans le même mouvement, cette transformation va nécessairement entraîner des injonctions de rationalisation de l'offre existante auxquelles les structures ne pourront répondre qu'en se restructurant. Cela entraînera une recrudescence de démarches de mutualisations et de rapprochements à partir de ces nouveaux enjeux et de ces nouveaux environnements.

A. Objectifs visés de l'appel d'offres

Votre intervention doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Aider à la conduite du changement et des transformations liés à la réforme des services autonomie ;
- Accompagner les structures dans les démarches qu'elles pourraient entreprendre dans le cadre de leur transformation en services autonomie mixte (rapprochement, fusion...) ;
- Accompagner les structures dans leurs démarches de mise en conformité avec le nouveau cahier des charges ;
- Apporter une expertise juridique sur les projets de rapprochement et sur la rédaction des conventions constitutives de GCSMS ou de conventions transitoires (impacts RH notamment) ;
- Accompagner le changement autour de la construction de la coordination entre l'aide et le soin ;
- Créer les conditions de réussite aux mutualisations et rapprochements identifiés, à l'appui des dynamiques territoriales résultant de la réforme.

B. Le contenu de l'accompagnement

Adédome lance en parallèle de cet appel d'offre un appel à candidature auprès de son réseau afin de proposer l'accompagnement tel que décrits infra. Un objectif de 25 structures adhérentes accompagnées est fixé pour 2025. Un objectif de 15 structures adhérentes accompagnées est fixé pour 2026.

Plusieurs prestataires seront sélectionnés pour réaliser cette mission. L'ensemble des accompagnements prévus

sera réparti entre eux. La facturation de chaque accompagnement se fera par bon de commande.

Trois types d'accompagnement se distinguent (sous forme de lot). Chaque type d'accompagnement peut faire l'objet d'une offre séparée.

Lot 1 : Accompagner les SAAD PA/PH vers un SAD mixte

- Les accompagnements (jusqu'à 8 jours) à destination des SAAD souhaitant devenir SAD mixte pour :
 - o Un appui à la transformation/création d'un service autonomie mixte ;
 - o Travailler sur la coordination pour des structures regroupant déjà SSIAD et SAAD.

Lot 2 : Renforcer la coordination pour les Spasad

- Les accompagnements de SPASAD déjà autorisés, afin de poursuivre et de renforcer la coordination entre aide et soin (maximum 4 jours)

Lot 3 : Accompagner les SAD aide dans leur démarche d'adaptation à la réforme

- Des accompagnements individuels (jusqu'à 4 j) pour des SAD Aide pour permettre de faire aboutir leur démarche de mutualisation/d'adaptation

C. Durée de la prestation

Votre intervention sera conclue pour une durée prévisionnelle de 24 mois. Le présent appel d'offre couvre la commande de prestations d'accompagnement à réaliser sur les exercices 2025 et 2026.

D. Livrables

Les livrables attendus :

- Sur le déroulé des prestations :
 - Un audit de situation pour chacune des associations / une analyse juridique
 - Un plan d'actions comprenant des préconisations pour atteindre les objectifs du projet
 - Un bilan de l'accompagnement qui permettra de renseigner les indicateurs nécessaires auprès de la Cnsa
- Sur le suivi des prestations :
 - Comptes-rendus des réunions bilatérales mensuelles de suivi des accompagnements en lien avec la Fédération

E. Calendrier prévisionnel et suivi des travaux

Diffusion de l'appel d'offres	21 février 2025
Clôture de l'offre	05 mars 2025
Audition des prestataires	07 mars 2025
A la suite de l'audition, transmission par écrit des modifications apportées à l'offre	12 mars 2025
Choix définitif des prestataires	14 mars 2025
Réunion de lancement	18 mars 2025
Démarrage des travaux	Dès que possible

L'action sera pilotée par Isabelle Herry, Stéphanie Prangé et Audrey Letin pour la fédération Adédom. Le calendrier précis de suivi des travaux sera établi lors de la réunion de lancement. Des points d'étapes mensuels seront réalisés tout au long de la prestation.

III. CRITERES DE SELECTION

La fédération se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projets et de sélectionner plusieurs prestataires pour la réalisation des accompagnements décrits dans ce présent cahier des charges.

Le(s) prestataire(s) non retenu(s) ne peut(vent) prétendre à aucune indemnité.

Le choix du ou des prestataire(s) s'appuiera notamment sur les critères suivants classés par ordre d'importance :

- La compréhension de la problématique ;
- La connaissance du secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile et de ses enjeux et des associations et de leurs spécificités ;
- La maîtrise des enjeux et du cadre juridique de la réforme
- La démonstration d'une expertise juridique sur les points techniques de la réforme;
- Les références de l'équipe et les capacités d'intervention sur l'ensemble des missions ;
- La qualité de la méthodologie proposée ;
- La disponibilité d'une équipe pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM dans un calendrier contraint ;
- Le rapport qualité/prix.

Une audition des candidats ayant présenté une offre jugée pertinente au regard des critères ci-dessus est fixée le **07 mars 2025**.

IV. CONTENU DES OFFRES DE SERVICES

Les propositions commerciales devront comprendre une présentation du soumissionnaire, la description de l'équipe engagée dans l'intervention, l'expertise, le niveau de connaissance des enjeux de la réforme, ainsi que l'organisation retenue pour la réalisation de la mission.

Cette présentation s'accompagnera de la présentation de réalisations pertinentes dans le domaine concerné, au cours des 3 dernières années : références de la société, objectifs et modalités d'intervention, équipe mobilisée avec les CV des intervenants, budget de la mission réalisée.

Le soumissionnaire décrira dans l'offre de service la démarche qu'il suivra pour répondre aux objectifs fixés dans ce cahier des charges ainsi que les moyens et les ressources affectés.

L'offre de service comprendra un budget détaillé des coûts en mentionnant le nombre de jours/personne et les prix unitaires pratiqués. Le tarif journalier ne pourra dépasser **1300 € TTC/jour**.

Ce tarif s'entend tous frais inclus, et notamment les dépenses liées à l'accomplissement de l'intervention telles que frais de déplacement, d'hébergement, de préparation, d'acquisition de fournitures, ...

Enfin, l'offre de service comprendra un calendrier détaillé de réalisation de l'action.

V. DATE LIMITE DE TRANSMISSION ET MODALITES

Les offres de service devront être transmises en format numérique par envoi d'un courriel ou par un service d'envoi volumineux en ligne au plus tard **le 05 mars 2025 à 20h**. Aucune proposition parvenue au-delà de cette date ne pourra être retenue.

VI. PROPRIETE DE L'OFFRE DE SERVICE, PROPRIETE INTELLECTUELLE DES ELEMENTS LIES A LA MISSION

L'offre de service présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive d'Adédom et ne seront pas retournés aux soumissionnaires.

L'ensemble des livrables décrits en paragraphe II.C deviendront, à leur livraison, la propriété exclusive d'Adédom.

VII. COUT DE PREPARATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Tous les coûts de préparation des offres de service sont à la charge exclusive des soumissionnaires.